

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-20

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

L'an deux mil seize
Le 26 mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 20 mai 2016

OBJET : SIGNATURE D'AVENANTS POUR LE CHANTIER DE RENOVATION DU BÂTIMENT MAIRIE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET.

Benoist CHAMARAUD arrivé à 20h45

EXCUSE : Arnaud DUCCELLIER FAUVY

ABSENT : Erwan BRACCHI

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

M. le maire fait part aux conseillers des dépenses liées au chantier de rénovation du bâtiment mairie / ancienne école.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer des avenants avec les entreprises concernées, même s'il dépasse 5% du montant prévu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le maire à signer, pour le marché de rénovation de la mairie/ancienne école, tous les avenants, même ceux dépassant 5% du montant prévu au marché.

AUTORISE, à l'unanimité le maire à signer en outre les avenants suivants :

Lot 1 : PARET : Avenant 1 pour -5 038.00 HT

Lot 2 : GENIE CIVIL : Avenant 1 pour 830.00 HT

Lot 5 : BORELLO : Avenant 1 pour 1 690.68 HT
Avenant 2 pour 906.40 HT
Avenant 3 pour 966.70 HT

Lot 6 : CHANUT : Avenant 1 pour - 345.00 HT
Avenant 2 pour 875.00 HT
Avenant 3 pour 1 625.00 HT

Lot 7 : CLEMENT DECOR : Avenant 1 pour 624.00 HT
Avenant 2 pour 208.00 HT

Lot 9 : BRUN BUISSON : Avenant 1 pour 965.00 HT
Avenant 2 pour -162.00 HT

Lot 10 : Jean VEYRET : Avenant 1 pour 1 972.00 HT

Lot 11 : POIPY : Avenant 1 pour 609.00 HT
Avenant 2 pour 1 012.00 HT
Avenant 3 pour 1 006.00 HT
Avenant 4 pour 296.00 HT

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire
Fait à TRAMOLÉ